

## « Route des Savoir-faire Artisanaux de Gironde »

La «Route des Savoir-faire» est un voyage à travers la richesse artisanale de notre patrimoine : à redécouvrir sans fin.

Par la signature de cette charte, les artisans gourmands, du patrimoine et ceux des métiers d'art **s'engagent à respecter et à mettre en oeuvre toutes les actions** suivantes :

En tant qu'artisan inscrit à l'opération **la Route des Savoir-faire**, je m'engage à :

### ACCUEILLIR

Offrir la découverte d'un atelier accueillant et sécurisé

Être en possession d'une assurance couvrant tous les risques en responsabilité civile pour l'accueil de public au sein de mon établissement

Favoriser la meilleure accessibilité possible à mon établissement (parking, accueil de personnes à mobilité réduite, enseigne et signalétique, langues parlées ...)

Recevoir le public aux horaires d'ouverture indiqués

### TRANSMETTRE

Agrémenter la visite en présentant mon métier et savoir-faire de manière simple et accessible à tous

Apporter tout renseignement sur l'opération la « Route des Savoir-faire » (grâce au guide et au kit de communication fournis par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat)

### PARTAGER

Proposer mes produits à la vente, si je le souhaite (la tarification devra être affichée de manière claire)

Inviter mon public à découvrir le territoire alentour

### M'INVESTIR

Prévenir la Chambre de tout changement concernant un des éléments constitutifs du dossier d'inscription afin que les mises à jour des supports puissent être effectuées au plus vite

Fournir des visuels (photos, logo) de mon activité, si j'en possède, à la Chambre afin que celle-ci puisse communiquer au mieux sur mon activité et accroître ma visibilité

Assurer la traçabilité de l'ensemble des produits proposés à la vente



Le : \_\_\_\_\_ à :

Signature (précédée de la mention «lu et approuvé») :

